

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Societe marseillaise de credit Question écrite n° 4116

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de l'economie sur la situation de la Societe marseillaise de credit qui vient de mettre en place un nouveau plan social prevoyant le licenciement de 200 personnes sur l'ensemble du pays. Il y a deux ans deja, en prevision de pertes importantes, un autre plan avait provoque le depart de 300 collaborateurs et l'Etat avait ete oblige de participer a la recapitalisation de la SMC qui compte aujourd'hui 2 400 employes. A Marseille et dans le departement des Bouches-du-Rhone, un lourd tribut a deja ete paye au chomage dans le domaine industriel. Aujourd'hui, dans le secteur tertiaire, par l'intermediaire de la SMC, ce sont 80 emplois qui vont encore disparaitre. A l'heure ou la priorite doit etre l'emploi, il est inquietant de constater qu'une entreprise dont l'actionnaire principal est l'Etat puisse se comporter d'une telle maniere. Ce comportement est d'autant plus grave qu'il entame la confiance de la clientele actuelle et qu'il ne permet pas d'attirer de nouveaux clients. Les perspectives de developpement commercial se trouvent donc serieusement obscurcies. Quelles mesures vont etre prises afin de permettre a la Societe marseillaise de credit de poursuivre son activite dans les meilleures conditions et de permettre aux employes d'assurer leur mission avec une certaine quietude.

Texte de la réponse

La societe marseillaise de credit (SMC) a mis en place en 1993 un plan de redressement, qui doit se traduire par le retour de cet etablissement a des niveaux de productivite et de rentabilite normaux a partir de l'exercice 1994. Compte tenu de ces perspectives de redressement, l'Etat actionnaire a decide d'accompagner cet effort, en apportant a la SMC un montant important de nouveaux fonds propres. Un apport de quatre cent soixante millions de francs a ete realise a fin 1992. Cet apport a permis a la SMC, compte tenu des pertes enregistrees en 1992, de respecter le minimum reglementaire du ratio de solvabilite. Un nouvel apport de cent soixante millions de francs a ete realise au 30 juin 1993. Par ces apports, l'Etat actionnaire temoigne de sa confiance dans l'avenir de la SMC. Le redressement financier de la SMC est la meilleure garantie de la perennite de l'etablissement et de son apport a l'economie regionale.

Données clés

Auteur : M. Teissier Guy Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4116

Rubrique: Banques et etablissements financiers

Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2072

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3326